Image not found or type unknown

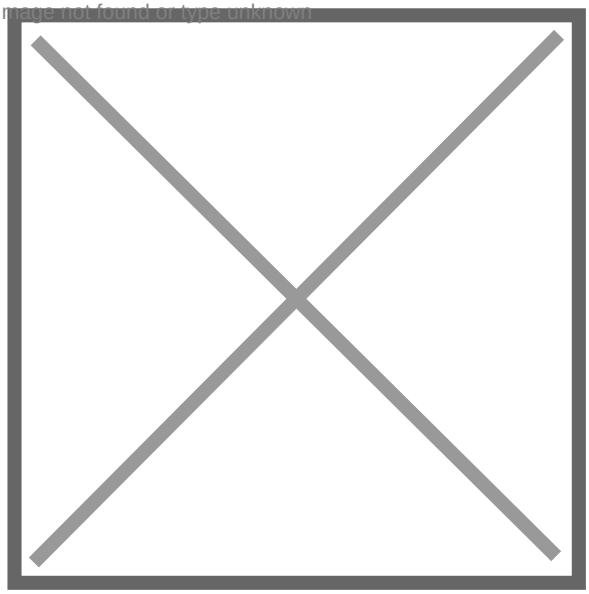

Dépassement en intersection

Par **melanies**, le **30/10/2017** à **11:39**

Bonjour,
Alors voilà, je suis jeune permis depuis presque 2 ans et il y a quelque jours, j'ai eut un accident avec un autre automobiliste. Cela s'est passé sur une route avec vitesse limité à 90 et dépassement autorisé par le marquage au sol. Au niveau d'une intersection ou on peu virer à droite et à gauche)
Je vois au loins une voiture qui ralentis, persuadé qu'elle tourne à droite je ralentis légèrement (j'étais à80 avant de ralentir, impossible de me rappeler si le clignotant de la voiture du tiers était bien à droite, des détails ne me reviennent pas je suppose à cause du traumatisme du choc) puis décide de la doubler par la gauche, je mets mon clignotant et me déporte sur la voie de gauche, seulement au moment ou je me situe à côté de la voiture qui était quasiment à l'arrêt, je vois celle ci me foncé dessus, elle a finalement virer à gauche. Elle m'est rentré dedans au niveau de l'aile droite juste après ma roue et a fait quelque bosse à ma portière et rayures. Sa voiture, au tiers, à eut tout le parechoc avant arraché et le feux gauche cassé.
Pas de blessé à déploré, le couple de "vieux" n'est pas blessé,ni moi-même, le choc n'a pas été si violent que ça, les dégâts sont seulement matérielle et je l'avoue un peu psychique pour ma part mais rien de bien monstrueux.

Un constat amiable à été effectuer avec accord des deux parties sur son remplissage. Nous avons seulement précisé que je doublais et que lui tournait à gauche et les dégâts sur nos voitures respectives.
Quel responsabilité sont engagé dans ce cas de figure la pour chacun des conducteurs?
Si l'un ou l'autre décidons de porter plaintes ?
Merci d'avance pour vos réponse.

Par **Lag0**, le **30/10/2017** à **13:23**

Bonjour,
Pouvez-vous préciser les cases cochées sur le constat ?

Il y a une chance que ce cas se solde par un 50/50 car chacun a commis une infraction.
Pour vous, il est interdit de dépasser par la gauche un véhicule qui a manifesté son intension de tourner à gauche.
Pour l'autre conducteur, il devait s'assurer que sa manoeuvre pouvait se faire sans danger, donc il ne devait pas tourner puisque vous le dépassiez.

Autre chose, disposiez-vous de la priorité à ce carrefour ? Car vous ne pouvez dépasser à une intersection que si les voies que vous coupez vous doivent la priorité...

Par **melanies**, le **30/10/2017** à **14:25**

Oui je disposais de la priorité à cette intersection, les voies latéral au carrefour disposait d'un stop/ceder le passage. Jetais certaines qu'il tournait a droite cest pourquoi j'ai engager un dépassement par la gauche cela n'étant pas interdit.
Nous avons coché les cases "virait/tournait à gauche" pour lui et "doublait" pour moi.
Merci de votre réponse rapide.

Par **melanies**, le **30/10/2017** à **17:29**

Mais du coup dans la cas ou cest un 50/50 et que ça ne satisfait pas l'autre conducteur peut t'il engager des poursuites pénales contre moi ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés